



Bulletin de la Section Académique de Limoges du Syndicat National de l'E.P. de l'Enseignement Public

BIMESTRIEL N°192 Mars-Avril 2013

EDITO : Retraites, emplois, salaires, l'austérité continue !

Allonger la durée de cotisation, augmenter le niveau des prélèvements et baisser les pensions, telles sont les préconisations proposées par le COR (Conseil d'Orientation des Retraites), et reprises en partie par le gouvernement, dans son cahier des charges, sur la future réforme des retraites. Si l'on ajoute à cela les préconisations du MEDEF, proposant la désindexation des pensions sur l'inflation (revenant à baisser de 5% le pouvoir d'achat des retraités), nous pouvons dire que les retraités vont payer chèrement la politique d'austérité, menée en réponse à la crise.

Concernant l'emploi, le récent accord emploi-flexibilité, rendant les licenciements plus souples (signé par la CFDT), représente une atteinte majeure aux droits des travailleurs.

Côté salaires, si nous ne pouvons qu'approuver la décision d'abrogation de la journée de carence dans la fonction publique, décision prise, selon la ministre de la fonction publique, « pour faire retomber la pression », à la suite de la journée d'actions du 31 Janvier (à l'appel de la FSU et de la CGT), nous condamnons en revanche une nouvelle fois, la décision de gel du point d'indice dans la fonction publique pour la troisième année consécutive (et également prévu pour 2014), ainsi que la perte du pouvoir d'achat qui s'élève à plus de 11% en 10 ans (selon l'OCDE).

Le gouvernement doit sans attendre sortir de la logique d'austérité et de réduction des dépenses publiques. En réponse à la crise, une politique reposant sur les solidarités et la justice sociale doit être mise en œuvre. Redistribution des richesses, réforme fiscale d'ampleur, taxe sur les transactions financières, contrôle de la finance et combat contre la spéculation sont les principes pour augmenter les revenus, la consommation, la production et les recettes fiscales.

Dans ce cadre, augmenter les recrutements dans la fonction publique en créant des emplois à la hauteur des besoins doit être une priorité.

Sur le secteur de l'éducation, la loi d'orientation qui vient d'être votée à l'assemblée et qui sera soumise au vote au Sénat en Juin, ne rompt pas, sur le fond, avec les réformes du précédent gouvernement. Si nous pouvons noter une rupture avec la logique de suppression systématique de postes des années précédentes, il convient de mettre la pression pour que la future loi soit réellement porteuse de démocratisation, capable d'assurer la réussite de tous et de faire entendre nos propositions sur l'école, la formation des enseignants, l'éducation prioritaire, le décrochage scolaire, etc

C'est dans cet esprit que la FSU lance un appel à manifester à Paris le 06 Avril prochain.

Cette manifestation sera aussi l'occasion, dans notre domaine spécifique, de peser afin que nos propositions, par le biais du manifeste, soient prises en compte ; pour que l'engagement ministériel de publication d'un décret confirmant les 3 heures d'AS soit tenu et pour que les problèmes engendrés par les DGH insuffisantes soient mis en avant.

Le SNEP académique invite les collègues à participer en nombre à cette manifestation afin de réussir la refondation de l'école.

Lucile GRES

Sommaire

page 2 & 3	Actions
page 3	Concours/AEES
page 4-5-6-7	Dossier équipements
page 8	PAF syndical et demande d'autorisation
page 9	Compte-rendu CTA
page 10	Déclaration SNEP au CTA
page 11	Mutations inter, retraites
page 12-13	Mutations intra
page 14	Les salaires, un problème?

Faut-il s'étonner de la difficulté de la mobilisation des masses quand le principe du chacun pour soi est érigé en mode de fonctionnement ?

La gouvernance Sarkozy n'aurait-elle pas accéléré insidieusement ce mode de fonctionnement en mode de pensée ?

Nicolas Sarkozy en prônant systématiquement la valeur travail, la honte de l'échec, l'autonomie, la mise en concurrence de tout contre tout (individus, établissements scolaires, actifs/chômeurs, public/privé, etc...), dans un contexte social de crise aigüe a sans doute réussi, mieux qu'on aurait pu l'imaginer, à isoler les individus, à marginaliser (l'étranger, le sans emploi, etc...) et finalement à fragmenter notre société.

Le « diviser pour mieux régner » poussé à l'extrême n'aboutit à rien d'autre qu'au « chacun pour soi » ! En période de crise comme nous le vivons, il serait naïf de s'attendre à un phénomène inverse.

« Le chacun pour soi » ou autrement dit « l'un contre l'autre », se décline à tous les niveaux à un point tel, que cela paraît presque naturel !

Regardez à quoi ressemble l'ouverture des grands magasins le premier jour des soldes ! D'autres comportements, certes plus discrets, résultent de cette démarche : les demandes de dérogations pour décrocher le sésame de l'établissement « de bonne réputation », l'usage de connaissances pour obtenir un avantage, un emploi, une place en crèche...

Au final, quand un mode de fonctionnement qui a pu être à une époque « de circonstance », se transforme à la longue en mode de pensée, quel sens prennent les mots égalité, équité, justice, solidarité ?

Malheureusement, depuis quelques années les combats que nous menons reflètent ce glissement du collectif vers le particulier.

Il en va ainsi pour ces établissements ou ces communes touchés par des suppressions (de classes, de postes) en lutte une année, qu'on ne retrouve pas l'année suivante pour avoir été épargnés !

Il en est de même pour les secteurs ou les établissements qui, pour se distinguer ne répondent pas à des appels nationaux et préfèrent mener des actions particulières pour mieux se faire remarquer !

Les votes de DHG, selon qu'un établissement est touché ou non par la réduction des moyens, sont également révélateurs de la prise en compte ou non de l'action commune.

Qui peut penser aujourd'hui qu'un individu, un établissement, un département peut s'en sortir seul ou contre les autres ?

A continuer de croire que les problèmes des autres ne sont pas les nôtres et à ne réagir que lorsque le ciel nous tombe sur la tête, nous creusons collectivement notre propre tombe.

Le système éducatif Français continue sa lente dégradation, faute d'améliorer les conditions d'accueil des élèves et nos propres conditions de travail.

Le temps passe, le discours se veut plus « soft » mais à l'arrivée les quelques miettes qui nous ont été distribuées, ne changent rien à l'affaire !

Mais à bien y regarder, il y a pire !

En réduisant les moyens d'autres services publics pour un peu mieux « servir » l'école sur la durée du quinquennat, le Gouvernement Hollande use finalement de la même stratégie que son prédécesseur.

Il « surfe » sur le transfert du mode de pensée du « chacun pour soi », en contentant (peu ou prou) une frange de la population pour finalement administrer une purge antisociale à l'ensemble de la nation.

Les attentes de changement d'un gouvernement « dit de gauche » ne peuvent continuer indéfiniment à servir d'excuses à notre propre inertie.

N'est-il pas temps de redresser la tête, de retrouver les vertus des luttes collectives, de reconstruire un syndicalisme puissant de transformation sociale qui portera nos combats ?

L'affaiblissement du syndicalisme est un véritable fléau pour le travailleur car moins il est puissant et plus l'employeur se frotte les mains !

En quelques décennies le SNEP est passé de 80% de syndiqués à moins de 30% actuellement, la CGT en 1968 comptait 2,7 millions de syndiqués, aujourd'hui elle plafonne à 700 000 !

L'amointrissement de nos forces ne se fait pas cruellement sentir d'une année sur l'autre, mais sur un temps plus long, on mesure à quel point nous nous sommes affaiblis.

Dans un contexte économique et social tel que nous le vivons, avec pour seul horizon l'aus-térité et ses conséquences dramatiques pour la vie des gens, nous avons le devoir de nous réveiller et de réagir.

Pour ce faire il me semble primordial :

- De soutenir TOUTES les luttes qui se mènent.
- De répondre à tous les appels à manifester des organisations syndicales en regagnant les cortèges ou si ce n'est pas possible en soutenant financièrement les actions.
- De se (re)syndiquer pour se donner les moyens d'intensifier les luttes.

Cessons de prendre pour argent comptant le bourrage de crâne médiatique, ne nous laissons pas endormir par les argumentations simplistes et fallacieuses d'économistes à la solde des libéraux (monde diplomatique mars 2013)

ENSEMBLE dans le SNEP redécouvrons le sens du mot SOLIDARITE, ne lâchons rien sur nos exigences pour nos carrières, nos conditions de travail, notre vision de la société, dans l'intérêt de nos élèves, de la jeunesse et de l'avenir du pays !

JP Durth



CONCOURS:

Admissibles CAPEPS externe 2013:

AYRAULT ALEXANDRE
BEN NACEUR NADIA
BOARETTO WILLIAM
CHERAMY ANNE-SOPHIE
CHEVALIER REMI
ELLEBOODE SABRINA
GALLAIS FLAVIEN
JAMMET ROMAIN
LICOINE LOIC
MASSARI LINDSEY
PORTHAULT NICOLAS
POUPEAU ESTELLE
SCAFONE ANDY
THROMAS DAMIEN
VANDESTOC AYMERIC

Admissibles CAPEPS interne 2013:

LESPINASSE AMANDINE
VIGNERIE PATRICK

Admissibles agrégation interne 2013:

ROMAN CECILE
ESCRIBE EMMANUELLE
PERROT FABIENNE

Nous leurs souhaitons à toutes et tous réussite et espérons qu'ils rejoignent notre profession ou changent de corps...
Ils ne devraient pas être les seuls: le CAPEPS 2014-1 dont les écrits se passent en juin et l'admissibilité l'an prochain (les admissibles seront stagiaires contractuels à l'année 6H + 3H d'AS le premier trimestre...) devraient permettre à d'autres jeunes de l'académie d'être titularisés.
De même plusieurs collègues non titulaires sont éligibles au concours réservés (parfois l'administration ne leur a pas reconnu leurs droits, il a fallu que nous intervenions) et pourraient dès cette année nous rejoindre!

AEEPS

L'AEEPS organise une "soirée" débat centrée sur la certification aux DNB et BAC. A cette soirée débat de deux heures environ sera présent Michel Volondat qui en tant qu'ancien doyen des IG resituera les modalités d'évaluation actuelles dans le contexte d'évolution des programmes. Ce temps de re-contextualisation sera suivi d'un temps d'échanges avec les collègues.

JEUDI 11 AVRIL 2013
de 18h à 20h

Lycée Maryse BASTIE , 29 rue Louis Armstrong, à LIMOGES

Plus d'informations à l'adresse suivante:

<http://www.site.aeeps.org/regionales/limoges/1539-les-nouveaux-textes-certificatifs-en-eps.html>

Est-il possible de sortir la tête de l'eau ? -article paru dans Clartés (FSU 87) de mars2013-

Les collectivités (Conseils Généraux, Conseils Régionaux) doivent s'assurer que les équipements nécessaires à la pratique de l'EPS (Education Physique et Sportive) existent et que les élèves y ont accès pour respecter les programmes de la discipline. Le savoir nager est une compétence obligatoire en primaire et au collège (LPC).

Le complexe sportif Villa Sport à Saint-Yrieix (comprenant centre aqua-récréatif et gymnase) est sous gestion privée avec délégation de service public. Un arrangement a fonctionné pendant 3 ans, la communauté de communes a financé l'accès aux bassins des élèves de la cité scolaire. Cet arrangement n'a pas été reconduit à la rentrée de la Toussaint et depuis ce jour les élèves n'ont plus eu accès à la piscine. L'accès au bassin (et pas seulement les transports) des collégiens relève des compétences du Conseil Général, et celui du LP et du lycée relève des compétences de la Région.

Les tarifs d'accès sont exorbitants (y apparaîtrait notamment le coût d'interventions pédagogiques, or dans le second degré seuls les enseignants d'EPS enseignent !). Pour exemple, un créneau dans le second degré pour une classe de 25 élèves revient à la piscine de Saint-Yrieix à 75 euros contre environ 45 euros pour une même classe à Metz ou Cergy-Pontoise !

Il n'en demeure pas moins que les élèves de Saint-Yrieix, dont les parents sont des citoyens contribuables (et ont donc contribué au financement du centre aqua-récréatif) doivent avoir accès au savoir-nager tel qu'il est défini dans les programmes des niveaux concernés.

Les différents échelons des collectivités (Conseil Général, Conseil Régional et Communauté de commune) doivent être en position de force pour renégocier sinon la gratuité pour les scolaires, tout du moins des tarifs préférentiels. Le SNEP FSU a entre autres sollicité (en parallèle des collègues de l'établissement) par courrier les élus locaux des CG et CR.

La région a réagi et va débloquer une enveloppe qui permettra aux lycéens d'utiliser ce

complexe sportif. La collectivité verse donc une subvention aux lycées de Saint-Yrieix pour couvrir le coût d'utilisation par les élèves de la piscine alors qu'elle a largement contribué au financement de ce même équipement. Le choix de la mairie de confier la gestion du centre à un prestataire privé, par le biais d'une délégation de service public, a conduit à cette situation qui amène la Région à payer deux fois pour le même service.

Pour le moment le Conseil Général n'a pris aucun engagement.

Plus généralement, il est aberrant que Conseil Général et Conseil Régional subventionnent la construction et financent l'accès pour les élèves aux installations. Lorsqu'une communauté de communes construit une installation sportive, au nom de la mise en commun pour les diverses catégories potentielles d'utilisateurs de cette installation, le montage financier lui permet d'ajouter à sa DGE -dotation globale d'équipement- les subventions du Conseil Général et du Conseil Régional qui jouent leur rôle dans l'intérêt du service public d'éducation dont ils ont la charge. Dans le cas d'une piscine peuvent s'ajouter la fédération de Natation, le FNDS...

Mais la gestion en délégation de service public dans ce partenariat pose problème et n'est pas pour nous rassurer quant à la garantie d'accès aux élèves au futur grand bassin d'ESTER- La mairie de Limoges annonce un tarif de 60€ TTC par créneau et par classe-. ou encore au futur bassin de Saint-Pardoux. Visiblement, ce type de problème n'apparaît pas à Saint-Léonard, Limoges ou encore à Saint-Junien, villes où les bassins ont une gestion de type "régie".

Un autre cas de figure qui nous fait réagir face à ce type de gestion concerne la patinoire de Limoges, elle aussi en délégation de service public et donc d'accès payant pour les établissements scolaires. Si l'on observe les plannings d'occupation depuis plusieurs années, on se rend compte qu'il y a une sur représentation des établissements privés. Ce constat interroge fortement la notion même de "délégation de service public".

Le SNEP FSU s'est saisi du dossier et mettra tout en œuvre pour que la situation se débloque au plus vite.



Le service public d'éducation,
nos métiers.



Le 2eme épisode se situe à la fin du 1^{er} trimestre, les collègues du Collège de Bourgneuf apprennent qu'ils n'auront plus accès au gymnase de la communauté de communes. Celle-ci demande 13euros et le conseil général de la Creuse versant 10 euros pour toute location d'installation dans le département refuse cette augmentation. Les collègues du Lp de Bourgneuf sont concernés, mais à la rentrée de Janvier le conseil régional a donné une rallonge de 500€

Il y a eu, en Haute Vienne, un précédent en 2010 avec la décision du CG87 de supprimer en cours d'année les crédits de transports. Le SNEP 87 avait réussi à obtenir l'annulation de cette mesure. Sans être excessivement pessimiste, ce genre de scénario va se multiplier, les Conseils généraux cherchant à faire des économies et pensent Education physique et sportive (ou oubliée...), tendance qui va augmenter, le gouvernement Ayraut encouragé par l'"expertise de la Cour des Comptes" supprime quelques milliards des dotations.

Alors, laisser faire? Il y a quelques points d'appui:



La réglementation:

Extraits de la
Circulaire
Interministérielle
du 9 mars 1992:

3. Les collectivités compétentes ont la responsabilité de s'assurer que l'enseignement de l'éducation physique et sportive pourra effectivement être dispensé dans les équipements sportifs nécessaires.

Le caractère obligatoire du sport scolaire doit être pris en compte dans la réflexion sur les équipements sportifs.

...le département ou la région **subventionne la commune**, maître d'ouvrage de l'équipement sportif **en se réservant un droit d'utilisation de cet équipement pour les établissements scolaires** relevant de sa compétence.

La convention tripartite obligatoire .

Ayant été votée par le CA de l'établissement, elle se trouve au secrétariat, sur le site du SNEP ou sur celui de l'observatoire nationale de la sécurité.

Préambule de la
Mission Cathala
Lettre en date du
8 octobre 2001

la loi du 6 juillet 2000 modifiant celle du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives a rendu obligatoire la signature de conventions entre les établissements, leur collectivité de rattachement et les propriétaires d'équipements sportifs.

Modèle de
Convention
tripartite
proposée par
l'observatoire
National de la
sécurité des
établissements
scolaires

[http://
ons.education.gouv.fr/
publica.htm](http://ons.education.gouv.fr/publica.htm)

ARTICLE 4 : Utilisation

La période d'utilisation est définie par le calendrier de l'année scolaire.

Ce calendrier d'utilisation est établi en concertation entre le propriétaire et l'établissement.

Les utilisateurs doivent respecter strictement le calendrier des attributions tant sur le plan des plages horaires que sur celui de la nature des activités.

Lorsque l'équipement ne sera pas utilisable du fait du propriétaire, ou non utilisé par

l'établissement, chacune des parties devra en être informée au préalable. Dans ces deux cas,

les plages horaires ne seront pas facturées.

ARTICLE 6 : Application de la convention

A l'occasion de la répartition annuelle des heures de réservation les parties feront le point sur l'application de cette convention.

A tout moment, à la demande de l'une ou l'autre des parties, une réunion de concertation peut être organisée en cas de besoin.

Pour être complet, il faut connaître à qui appartient l'installation utilisée et le contenu de la convention.

Car il y a plusieurs types d'installations sportives utilisées par les scolaires:

- Intra-muros dont département ou Région sont propriétaires.
- Municipales ou Communautés de Communes. C'est le cas à 75%.
- privées.

Et une convention particulière sur la ville de Limoges:

"... A titre dérogatoire, à Limoges, en 1995 puis en 1998, des conventions ont été passées avec la Région et le Département, instaurant une gratuité de la mise à disposition des installations sportives municipales (gymnases, terrains, piscines) aux établissements scolaires de second degré en contrepartie de la mise à disposition de quelques gymnases situées dans les enceintes des lycées et collèges, gymnases dont peuvent ainsi bénéficier les clubs sportifs locaux en soirée principalement.

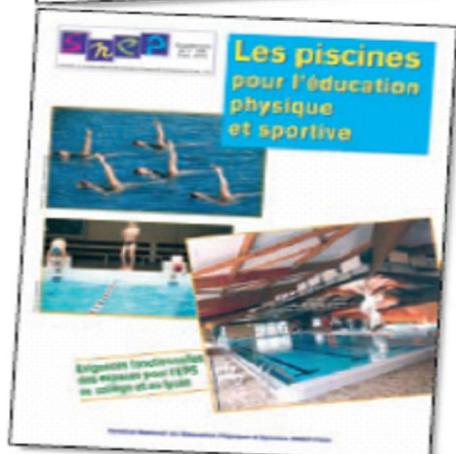
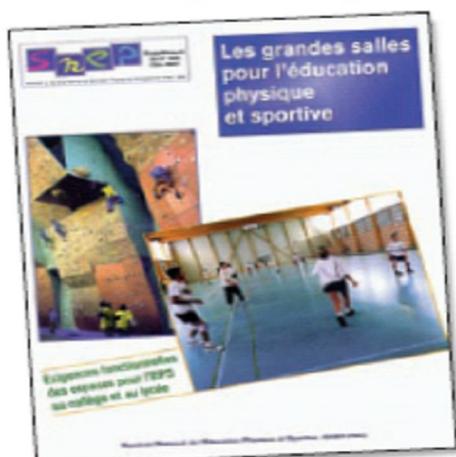
Ces conventions ne sont pas remises en cause mais il n'est pas prévu qu'elles soient étendues à d'autres équipements sportifs municipaux." extrait d'un courrier de janvier 2013 de la Mairie de Limoges.

Il faut rappeler le travail du SNEP Limoges, directement évoqué dans l'épisode St Yrieix et les rares réponses des responsables -aucune audience à ce jour-, mais aussi les réponses aux demandes d'aide de collègues, travail qui s'étend sur plusieurs décennies.

Car si une installation construite va durer 40 ans et plus, il faut une persévérance d'une dizaine d'années pour obtenir une installation (voir le Mag 889 et les référentiels du SNEP National).

Si un chantier se trouve programmé chez vous, il faut impérativement suivre les différentes phases. Le SNEP a récemment rédigé un nouveau référentiel, qui fait office de « guide chantier », il est gratuitement à la disposition de toutes les personnes intéressées sur le site national rubrique « équipements ».

Les référentiels du SNEP, une conception originale



➤ Le conseil Général de la Haute-Vienne lance une enquête sur la pratique de la natation dans le département.

Nous demandons aux collègues des collèges du 87 de transmettre au SNEP-FSU ces informations avec en complément les besoins en créneaux et lignes d'eau pour leur établissement.

➤ Quantifier les besoins en créneaux et lignes d'eau par établissement s'adresse à l'ensemble des établissements de l'académie.

➤ L'exemple de l'étude sur les bassins couverts et la pratique de la natation sous tout ses formes, menée conjointement par la région, le rectorat, le Snep-FSU, ce qui s'appelait à l'époque la Jeunesse et les sports, la fédération de natation, étude qui avait démarré en 2003-2004 et semble se conclure en 2014 avec quelques bassins construits.

Est-ce le point final?

Dix ans pour réaliser une installation -pas aussi fonctionnelle que possible- voir les ouvrages du SNEP-FSU - mais qui va durer cinquante ans.

Un des points d'entrée de cette étude partait des travaux des côtes d'Armor - en 2003- qu ont élaboré leur schéma directeur des piscines en fonction de la population sur la base de 68 habitants par m² de plan d'eau couvert.

En prenant cette base, en Limousin, les besoins s'élèvent à:

9.16 bassins de 6 lignes pour la Corrèze.
Il y a en 2013 six bassins couverts à Brive (6 lignes), Egletons (6 lignes) , St Martin la Méanne (12km d'Argentat), Tulle, Ussel. Un sixième n'est ouvert qu'en juillet-Aout: Chamberet.

4.83 bassins de 6 lignes pour la Creuse.
Il y a en 2013 trois bassins couverts à Evaux les Bains (chambon), Guéret (25mx5lignes), La Souterraine (25m). Plus la piscine du LMB de Felletin.

13.83 bassins de 6 lignes pour la Haute-Vienne.
Il y a en 2013 huit bassins couverts à Aixe, Limoges (4), St Junien (25m), St Léonard, St Yrieix. Plus la piscine de Limosin (25m).

Une autre enquête du SNEP-FSU notant de 0 à 20 les installations dont disposaient les collèges haut-viennois. C'était en février 2004.

Y a-t-il des améliorations?

PROBLEMES RENCONTRES	ETABLISSEMENTS CONCERNES en 2004
<i>CHAUFFAGE</i>	St Sulpice les Feuilles. Couzeix. Ambazac. Le Dorat. Ronsard. St Mathieu
<i>NUISANCES PHONIQUES</i>	St Sulpice les Feuilles. L Michel. Ambazac. Le Dorat. Ronsard. St Mathieu. Ventadour. Chalus.
<i>RANGEMENTS</i>	Blum. St Sulpice Laurière. Le Dorat. Ronsard. Rochechouart
<i>PERTES DE TEMPS DANS LES DEPLACEMENTS</i>	St Sulpice les Feuilles. F Roz. Corot. Nantiat. Ventadour. Bellac
<i>PISCINE</i>	St Sulpice les Feuilles. Eymoutiers. St Sulpice Laurière. Couzeix. L Michel. Langevin. St Mathieu. Rochechouart. Nantiat. Ambazac. Chalus. Le Dorat. Chateauponsac. St Germain. Chateauneuf. Blum. Calmette

**Les 30 et 31 Mai 2013, le SNEP académique organise un premier stage
« PAF Syndical » en Acrosport.**

Un questionnaire a été transmis à l'ensemble de la profession au mois de Février pour établir dans quelles APSA les besoins sont les plus importants.

Les premiers retours font apparaître que l'acrosport, la course d'orientation et le volley-ball sont particulièrement demandés.

Pour l'heure, un stage acrosport est donc prochainement programmé. Pour vous inscrire, il suffit de transmettre au rectorat la demande de stage (ci-dessous), un mois avant la tenue de celui-ci (sachant qu'il ne peut pas être refusé) et de vous inscrire auprès du SNEP.

Par mail s3-limoges@snepfsu.net, snep.fsu87@wanadoo.fr

par courrier à l'adresse suivante : SNEP FSU - 24 bis route de Nexon - 87000 LIMOGES

ou en contactant Lucile GRES (0620255827).

LIEU : Limoges ou alentour, à définir plus précisément.

PUBLIC : Profs d'EPS. Ouvert aux syndiqués et non syndiqués.

CE CONGE EST DE DROIT

- ✓ Il ne peut pas être comptabilisé au même titre que les autorisations d'absence.
- ✓ **MODELE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE (ci-dessous)**
Demande à envoyer au Recteur (ou au directeur de service) PAR VOIE HIERARCHIQUE
- ✓ Votre chef d'établissement ne peut pas émettre un avis défavorable et doit transmettre votre demande au Recteur (veillez à ce qu'il le fasse).
- ✓ Respectez les délais : demande faite au recteur au plus tard 1 mois avant le stage.

DATE LIMITE POUR CE STAGE : **30 avril 2013 (1)** _____

"A défaut de réponse expresse (du Recteur) au plus tard le 15ème jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé" (Art.3 du décret n°84.474 du 15 juin 1984)

Si vous avez des doutes sur votre participation, posez votre demande, il sera temps d'annuler par la suite.

- ✓ N'OUBLIEZ PAS L'INSCRIPTION AU S.N.E.P. local le plus rapidement possible : des stages ont été annulés vu le nombre insuffisant de participants alors que des collègues avaient omis de s'inscrire au S.N.E.P. local ! (Talon ci-dessous).
- ✓ Les attestations de présence demandées par l'administration vous seront remises à l'issue du stage.

(1) SI VOUS ÊTES HORS DÉLAIS, PAS D'AUTOCENSURE, faite tout de même la démarche. Dans ce cas, envoyez en plus de la voie hiérarchique une copie de votre demande de congé directement au rectorat avec la mention : "copie transmise directement vu l'urgence, original suit par voie hiérarchique". Faites de même si vous pensez que votre chef d'établissement risque de faire "traîner" la transmission.

**MODELE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE
(A RECOPIER MANUELLEMENT)**

Nom - Prénom

Grade et fonction

Établissement ou service

A Monsieur le Recteur de l'Académie de Limoges,
s/c de

Conformément aux dispositions prévues :

à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires

à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé **les 30 et 31 Mai 2013** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Limoges.

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 06.01.2000).

A..... leSignature :

Demande à envoyer au Recteur (ou au directeur de service) PAR VOIE HIERARCHIQUE

LE SNEP SAUVE 3 POSTES EN EPS !

Le Comité Technique Académique préparatoire à la rentrée 2013, au cours duquel les mesures de carte scolaire sont annoncées, s'est tenu le 06 Mars 2013.

Pour le second degré, le CTA de Janvier avait indiqué que la rentrée 2013 s'effectuerait dans l'académie avec 21 Emplois temps Plein en plus dans le second degré (+1 ETP CPE). Mais lorsque nous faisons le compte au moment de l'annonce des mesures de carte, les chiffres ne correspondent pas à ce qui avait été annoncé en Janvier. Nous constatons que 23 ETP apparaissent en moins.

Suite aux interpellations de la FSU sur cette question, le Recteur a indiqué que le compte y serait à la fin du processus. Affaire à suivre

Pour l'EPS, le rectorat a annoncé 1 création au lycée Limosin (Limoges) et 6 suppressions d'emplois en EPS pour la rentrée 2014 :

3 suppressions sans conditions : Collège d'Auzances en Creuse, Lycée Gay Lussac et collège Saint Mathieu en Haute-Vienne ;
et 3 conditionnées à mutation : Collège de Felletin (Creuse), Collège Rollinat à Brive et LP Vaillant à Saint-Junien.

Pour tous ces postes, après avoir pris contact avec les équipes, le SNEP a établi un plan argumentaire et défendu chacun d'entre eux.

Ainsi, nous avons réussi à gagner trois postes : Felletin, Rollinat et Vaillant, pour lesquels l'administration est revenue en arrière.

Cette victoire permet de conserver les moyens dus à notre discipline et donc d'améliorer les conditions de travail et d'apprentissage, de réinjecter des postes dans le mouvement intra afin d'augmenter les possibilités de mutations, ainsi que de garder des forfaits d'AS.

LES FORFAITS D'AS : LE LEITMOTIV !

« Un poste EPS supprimé = un Bloc de Moyen Provisoire à la place (sans AS) = un forfait d'AS en moins ».

C'est ce que nous avons expliqué au rectorat à plusieurs reprises et en CTA. Nous avons

lement demandé à ce que pour chaque BMP, une vigilance toute particulière soit accordée à l'ajout des 3H d'AS, particulièrement pour les AS rurales où un seul prof d'EPS est en poste dans l'établissement.

Chaque titulaire (TZR ou en poste fixe), quels que soient les « résultats » de son AS, doit statutairement avoir le forfait d'AS compris dans son service !

L'administration ne peut pas (même pour des raisons de service partagé ou lorsqu'un collègue est affecté sur deux BMP sans AS) déroger à cette règle. C'est à elle d'anticiper et de trouver des solutions.

Les TZR et collègues en complément de service, ainsi que les non titulaires (même si leur statut ne comprend pas obligatoirement l'AS) doivent être vigilants à ce problème récurrent et prévenir systématiquement le SNEP le cas échéant.

LES STAGIAIRES 2013 2014 :

Pour l'académie de Limoges, il y aura 60 stagiaires dans le second degré dont 9 en EPS issus du CAPEPS 1 (CAPEPS classique) à la rentrée prochaine.

Pour le CAPEPS 2, c'est-à-dire les contractuels admissibles (6h de cours toute l'année et 3h d'AS jusqu'à Toussaint), il y aura 20 ETP « réservés ».

LES ESPE (Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education):

Ce sont les « nouveaux IUFM ». Interrogé sur cette question, le Recteur a expliqué qu'un groupe académique réfléchissait au projet en trois parties : organisation, formation et recherche et formation continue. Le projet définitif sera présenté au mois de Mai.

LES CONGES FORMATION

Le nombre de mois octroyé jusqu'à présent était de 200 pour l'académie. Ils passent à 120 à partir de la rentrée prochaine, ce qui va impliquer des délais d'attente plus longs pour obtenir satisfaction de la demande.

Synthèse des créations-suppressions rentrée 2013:
http://www.limoges.snes.edu/IMG/pdf/creations_suppressions_de_postes_2013.pdf



Déclaration du SNEP FSU au CTA du 06 MARS 2013.

Durant les huit dernières années, une politique de suppression massive d'emplois d'enseignants du second degré a été menée. En Education Physique et Sportive, le non remplacement de deux professeurs d'EPS sur trois partants à la retraite, a entraîné la suppression de plus de 4.000 emplois, soit près de 15% du corps.

Cette politique a durement détérioré les conditions d'exercice du métier (effectifs pléthoriques dans les classes, regroupements de divisions, affectations sur plusieurs établissements, alourdissements des services via les HSA et HSE ...). Elle a également fortement dégradé les conditions d'enseignement de la discipline (remise en cause des projets, des dédoublements, des options, de l'enseignement de la natation et des Activités Physiques de Pleine Nature...). Enfin, elle a aussi affaibli les conditions d'apprentissage, créant et/ou renforçant les difficultés des élèves.

Au niveau académique, cette politique s'est traduite par la suppression de 65 emplois d'enseignants d'EPS pour cette même période, soit la disparition de 17% du corps.

Supprimer 65 emplois en EPS revient aussi à supprimer 65 forfaits attribués à l'animation des Associations Sportives. Ceci représente une atteinte considérable au service public du sport scolaire. Cette politique est d'autant moins compréhensible qu'elle s'accorde mal avec la volonté affichée de développer celui-ci.

Cette année encore, le SNEP FSU dénonce le choix de supprimer 6 nouveaux emplois en EPS pour la rentrée prochaine dans l'Académie, choix qui révèle de surcroît, quelques contradictions et incohérences.

Supprimer des emplois dans des zones rurales qui viennent d'être classées prioritaires, ne fera que renforcer le manque d'attractivité de ces secteurs et affaiblir leur dynamique. Amputer d'un poste en EPS les établissements ayant des AS dynamiques, s'inscrivant dans des projets de district, ou faisant vivre des sections sportives, fragilise fortement ces structures, ces établissements et ces secteurs.

Prévoir des BMP sans support prévu pour l'AS, à la place de postes supprimés, met en difficulté les établissements et surtout les élèves. En effet, l'UNSS représente souvent, en milieu rural en particulier, le seul accès possible à la pratique sportive pour les jeunes. A cet égard, le SNEP FSU, demande à ce qu'une attention toute particulière soit portée aux AS ne comprenant qu'un professeur d'EPS, afin qu'un deuxième forfait soit attribué dès qu'il y a un BMP.

Par ailleurs, le SNEP FSU s'étonne de voir une multiplication des suppressions de postes sous réserve de mutations. Cette démarche réduit un poste à une logique individuelle, et ne sert pas l'intérêt général. Les suppressions de postes concernent aussi l'établissement, les équipes éducatives, les élèves et le service public d'éducation dans son ensemble. Elles réduisent également les possibilités de mobilité des personnels.

Enfin, le SNEP FSU dénonce avec grande fermeté la suppression de poste prévue au lycée Gay Lussac, à la seule demande du chef d'établissement et dans le non-respect des textes officiels, puisque les moyens attribués à l'EPS ne suffiront pas à couvrir les horaires obligatoires d'enseignement de l'EPS. Ce même lycée a déjà fait l'objet d'une mesure de carte scolaire l'année dernière dans la même discipline et souffre cruellement d'un manque d'installations sportives. Cette décision est particulièrement incompréhensible pour l'ensemble de la communauté éducative.

Pour terminer, le SNEP FSU, en tant que porte-parole d'une profession qui l'a élu à 96% aux dernières élections professionnelles, souhaite se faire l'écho du malaise des enseignants d'EPS. Ils expriment de manière toujours plus forte un grand désarroi et un sentiment de dégradation des conditions d'enseignement et d'exercice de leur métier. La continuité dans les mesures de suppression pour la rentrée prochaine ne laisse pas entrevoir le changement tant attendu.

Mutations inter académiques

Avec 13 entrants pour 8 sortants (les stagiaires ne sont pas pris en compte), le calibrage défini par le ministère s'élève à 5 cette année, ce qui est encore très faible... Néanmoins, l'augmentation des recrutements se traduit par une baisse notable des barres d'entrée, à commencer par celle de Limoges, qui malgré un calibrage faible passe à 322pts cette année. Bon vent à ceux qui partent et bienvenue aux autres!

Le ministère a communiqué cette année encore le projet de mouvement, et une nouvelle fois cela s'est avéré porteur de désillusions, le projet étant entaché d'erreurs: des dizaines de mutations ont été modifiées et 71% des barres ont changé... Gageons que cette politique ne soit pas suivie d'effet au plan académique...

Ils quittent l'académie:				Ils arrivent:		
NOM	PRENOM	Affectation	Académie d'arrivée:	NOM	PRENOM	Académie d'origine:
THOURAUD	JEAN BAPTISTE	Stagiaire	VER	BARTHELEMY	CELINE	BOR
FREICHINIER	YOHAN	Stagiaire	VER	LE GUIADER	JEAN-MARIE	CLE
ANDRIEUX	AURELIEN	Stagiaire	VER	AGEORGES	JULIE	LIM
BRAY	MELUSINE	Stagiaire	VER	DELAGE	CAROLINE	ORL
DAMIENS	SIMON	Stagiaire	VER	DELAGE	FABIEN	ORL
UTRILLA	LUCIE	Stagiaire	CRE	ABDOUL RASSOUL	MICKAEL	ORL
AGEORGES	JULIE	Stagiaire	LIM	PARONNEAU	JULIEN	ORL
LACOMBE	CELINE	TZR 19	TOU	BRESSY	ROMAIN	ORL
CABROLIER	ELSA	Clg Bourganeuf	TOU	LESCURE	BENOIT	ROU
VADIN	JULIE	Clg Parsac	BOR	MIKHAILOFF	MATHIAS	TOU
DELUY	JEROME	TZR 23 (dispo)	BOR	SAVALL	GENEVIEVE	TOU
MENUT	PIERRETTE	Clg Crocq	CLE	PARVILLE	DOMINIQUE	VER
BOISSET	JEROME	EREA Meymac	TOU	PARRICAL	FANNY	VER
RIVASSOU	AMANDINE	Clg Felletin	CLE			
GAILLARD	DAVID	Clg Merlines	CLE			
JALICON	PATRICIA	Clg Auzances	CLE			

RETRAITES

Les effets des réformes de 2003 et 2010 sur les conditions de départ se font lourdement sentir, l'augmentation du nombre de trimestres cotisés et de l'âge de départ, associée aux mesures de décotes poussent les collègues à repousser le plus possible un moment pourtant le plus souvent très attendu...

Ainsi cette année, seuls 6 collègues nous quittent (ou nous ont déjà quitté en cours d'année) pour profiter pleinement de cette nouvelle étape de la vie... 29 collègues dans l'académie ont pourtant 60 ans ou plus.

Quand sera-t-il des prochaines générations? Un jeune enseignant obtenant actuellement le CAPEPS a 24 ans au mieux, le plus sûrement 25 ou plus... 42 ans plus tard (années de cotisations nécessaires actuellement), il pourra prétendre à ses droits complets à 67 ans... Si la réforme qui se prépare n'aggrave pas la tendance... Il va falloir se préparer à un nouveau round sur cette question...

**DEPARTS 2013
(ou en cours d'année 2012-2013)**

NOM	PRENOM	AFFECTATION
POUCHES	RAYMOND	Clg Ussel
FREDERIGHI	JEAN-LOUIS	Clg Neuvic
LAUTRETE	FRANCIS	LP Dautry Limoges
CHOPOT	CLAUDE	ZR 19
VIRONDEAU	JEAN-PIERRE	Ly Gay-Lussac Limoges
VEYRIRAS	NICOLE	SEP Valadon Limoges

MUTATIONS INTRA ACADEMIQUES

Encore une année de plus (en espérant que cela soit la dernière), le mouvement intra se trouve réduit à peau de chagrin, en cause:

- les mesures de l'ancien gouvernement qui se ressentent pour cette année de transition
- une politique académique contestable, ainsi alors que 12 emplois devaient être créés dans le second degré, le CTA entérine un solde de -21 à -38 (17 suppressions sont conditionnées à mutation)
- le choix de maintenir des stagiaires sur des postes pleins ou des gros BMP (mais pas moins que 17H00... Ce qui est une aberration)
- un calibrage beaucoup trop faible et des départs en retraites repoussés.

Tous les postes libérés n'apparaissant pas sur SIAM, nous supposons que l'administration en a « bloqué » un certain nombre pour les futurs profs stagiaires (ils sont prévus au nombre de 9 dans l'académie), nous attendons toujours les informations officielles... Nous ne connaissons pas encore le nombre de stagiaires-contractuels du second CAPEPS organisé cette année et qui seront affectés sur des BMP de 6H (avec 3H d'AS le premier trimestre !!!).

La liste des postes que nous diffusons ci-dessous est la plus complète que nous puissions vous donner à ce jour. Il ne faut pas se censurer et demander tous les postes qui vous intéressent même occupés ou même s'ils sont bloqués ou gelés pour le moment car d'une part tous les postes sont susceptibles de se libérer au cours du mouvement et d'autre part, pour mémoire, l'an passé nous avons réussi à faire réinjecter 6 postes bloqués à 2 jours de la FPMA...

2 postes d'enseignants sont vacants au STAPS, tous les collègues intéressés peuvent postuler, ainsi qu'un poste de maître de conférence

1 poste de délégué USEP 87 peut être pourvu par un enseignant d'EPS qui souhaiterait candidater.

N'oubliez pas de nous transmettre votre fiche syndicale à l'issue des vœux afin que vos élus puissent travailler dans les meilleurs conditions possibles (fiches en ligne sur le site du SNEP).

CALENDRIER OPERATIONS MOUVEMENT INTRA 2013	
Du vendredi 15 mars 2013 - 12h au vendredi 5 avril 2013 - 12h	ouverture du serveur SIAM sur lprof et saisie des demandes mouvement intra académique et spécifique
Vendredi 5 avril 2013 - 12h	Date limite de dépôt des demandes formulées au titre du handicap
Vendredi 5 avril 2013 - après midi	Envoi des confirmations des demandes de mutation dans les Etablissements
Vendredi 12 avril 2013	Date limite de retour des confirmations des demandes de mutation au rectorat - joindre les pièces justificatives
Du lundi 13 mai 2013 Au vendredi 24 mai 2013	Affichage des barèmes sur SIAM
GROUPES DE TRAVAIL	
Vendredi 24 mai 2013 - 10h30	Vœux & Barèmes EPS
FPMA	
Jeu 13 juin 2013 - 14h	P EPS
REVISIONS D'AFFECTATION	
Les demandes écrites doivent parvenir au rectorat par fax 05 55 11 42 50 dès la fin des opérations du mouvement	
PHASE D'AJUSTEMENT	
Vendredi 5 juillet 2013 - 9h30	P EPS
Vendredi 12 juillet 2013 - 9h30	MA - Contractuels & CDI

Confirmation des demandes de mutation

Après la clôture de la période de saisie des vœux, chaque agent candidat à mutation recevra le 5 avril 2013 après midi, dans son établissement, un formulaire de confirmation de demande de mutation. **Ce dossier complété des pièces justificatives est à remettre au chef d'établissement qui le transmettra en retour au Rectorat - Bureau DIPER pour le vendredi 12 avril 2013 au plus tard.** Pour les entrants dans l'académie de Limoges, exceptionnellement en cas d'impossibilité de faire signer le dossier dans leur établissement (congs scolaires), celui ci pourra être envoyé directement sans visa de l'établissement afin de respecter la date de retour. Les personnels nommés dans une nouvelle académie transmettront eux mêmes leur dossier visé par le chef d'établissement au Rectorat de l'académie d'arrivée pour la date fixée sur leur accusé de réception.

Dpt	Poste théoriquement vacant	objet de la vacance	remarques:	Affiché sur SIAM ou site du rectorat:
87	LP Dautry Limoges	départ retraite		non
19	Clg Ussel	départ retraite		non
19	LP Neuvic	départ retraite		
87	Ly Gay-Lussac Limoges	départ retraite	poste potentiellement supprimé (en attente)	non
87	SEP Valadon Limoges	départ retraite	poste transformé en SPEA Danse	
23	LP Aubusson	vacant intra 2012		non
87	Clg Pierre Buffiere	stagiaire 2012-2013		
87	Clg Ambazac	stagiaire 2012-2013		non
19	EREA Meymac	mutation inter		
19	Clg Merlines (CS)	mutation inter		
23	Clg Auzances	mutation inter	poste supprimé	
23	Clg Bourganeuf (CS)	mutation inter		
23	Clg Crocq	mutation inter		
23	Clg Felletin	mutation inter	Suppression prévue mais annulée en CTA	non
23	Clg Parsac	mutation inter		
23	Clg Dun-le-Palestel	poste gelé 2012-2013		non
87	LP St Exupéry Limoges	poste gelé 2012-2013		non
87	Ly Limosin Limoges	poste Créé		
87	Clg St Mathieu	suppression avec mesure de carte scolaire		
1 poste enseignant STAPS Limoges		Profil: histoire, MEO, sciences de l'intervention, sociologie, préparation aux concours, pratique et théorie des APS Candidature entre le 15/04 et le 30/05 sur galaxie: https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html		
1 poste enseignant STAPS Limoges		Profil: histoire, MEO, sciences de l'intervention, sociologie, préparation aux concours, pratique et théorie des APS Candidature entre le 15/04 et le 30/05 sur galaxie: https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html		
1 poste Maître de conférences STAPS Limoges		Profil Physio publié actuellement sur Galaxie https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html)		
Poste de délégué USEP 87: contacter l'USEP 87				

Vous trouverez sur le site du rectorat de Limoges l'intégralité de la circulaire intra-académique qui précise notamment les différents éléments de barème à l'adresse suivante:
http://www.ac-limoges.fr/article.php3?id_article=2748

Pour toute demande d'information, de conseil, d'aide à la formulation des vœux ou de problème relatif au mouvement, n'hésitez pas à nous contacter:

corpo-limoges@snefsu.net

JT Auconie: 06 82 26 49 68

Renvoyez-nous votre fiche syndicale à l'adresse suivante: 24, bis rue de Nexon 87000 Limoges

Dans la continuité des infos publiées dans le précédent bulletin, nous retranscrivons ici un article publié par nos camarades du SNES dans le bulletin n°317 de la section de Limoges (sources des données: SNES & INSEE).
Pour rappel, les P EPS ne sont pas certifiés, mais leurs grilles indiciaires sont alignées.

Traitement net des certifiés en euros constants (2011)
Lecture: au 1er janvier 1983, le traitement d'un certifié au 1er échelon correspondait à 1728.03 euros de 2011

Traitement net en euros 2011	Au 1er janvier 1983	Au 1er avril 1990	Au 1er janvier 2012	Evolution 1990-2012 en euros 2011	Augmentation nécessaire pour retrouver le pouvoir d'achat de 1990	Evolution 1983-2012 en euros 2011	Augmentation nécessaire pour retrouver le pouvoir d'achat de 1983
ECHELON							
1er	1728.03	1592.72					
3 ^{ème}	1975.03	1799.39	1592.71	-206.68	12.98%	-382.32	24.00%
9 ^{ème}	2839.34	2544.33	2193.56	-350.77	15.99%	-645.78	29.44%
10 ^{ème}	3069.14	2679.07	2359.76	-319.31	13.53%	-709.38	30.06%
11 ^{ème}	3304.05	2936.19	2539.66	-406.53	16.07%	-774.39	30.61%
6 ^{ème} HC		3263.44	2836.20	-427.24	15.06%		
7 ^{ème} HC			2991.32				

Note : Calculs intégrant l'ISOE part fixe à partir de 1990, la dégradation du pouvoir d'achat de l'année 2012 n'est pas prise en compte. En 1990, le 7^{ème} échelon de la hors classe n'existait pas.

Le pouvoir d'achat d'un certifié en début de carrière en 2012 (3^{ème} échelon) est inférieur à celui de 1983 (1^{er} échelon) malgré la « revalorisation » des débuts de carrière de 2010 qui a juste permis de récupérer le pouvoir d'achat de 1990 pour les débutants. **Le pouvoir d'achat d'un certifié débutant aujourd'hui est inférieur de 135 euros en comparaison de celui d'un certifié débutant en 1983.**

Même en atteignant l'indice terminal de la hors classe en 2012, il manque 312,73 euros pour que le pouvoir d'achat soit équivalent aux fins de carrière de 1983. Donc en 30 ans le bénéfice de la hors classe et du 11^{ème} échelon a été effacé. Par ailleurs tous les certifiés n'atteignent pas le dernier échelon de la hors classe, loin de là, la dégradation est donc bien plus importante pour beaucoup de collègues.

Pour que les certifiés retrouvent leur pouvoir d'achat de 1983, il faudrait augmenter leurs traitements de près de 25% pour les débutants (+382 €) et de plus de 30 % pour ceux au 11^{ème} échelon, c'est à dire de 774 euros !

Pour autant est-ce possible ? Cela interroge évidemment la politique budgétaire actuelle encouragée par les experts libéraux qui prônent toujours plus d'austérité. Ainsi les allocations familiales seraient soumises à conditions de ressources ou fiscalisées. Les retraites seraient une nouvelle fois réformées avec à la clef l'augmentation de la durée de cotisation ? La baisse des pensions ? Le relèvement de l'âge légal d'ouverture des droits ? Les trois à la fois ? Quand dans le même temps les retraités verraient la fin de l'indexation de leurs pensions sur les prix ! Et alors que 5 milliards d'économies supplémentaires (s'ajoutant aux 10 milliards déjà décidés) conditionnent la préparation des budgets 2014 des différents ministères, il n'est en revanche pas question de questionner le crédit d'impôt de 20 milliards accordé sans condition aux entreprises, avec quel effet sur l'emploi ? Le cercle vicieux crise-austérité-récession, dans lequel la France est entrée, ne cesse pourtant de produire des ravages partout en Europe -explosion du chômage, votes populistes menaçant la démocratie- sans que la sortie de crise ne se dessine. Il est temps de penser autrement la sortie de crise et de relancer l'économie par une politique de la demande, c'est à dire en augmentant les salaires.

La revalorisation salariale de nos métiers est plus qu'urgente, elle pèse lourdement, avec la dégradation continue des conditions de travail, sur la crise de recrutement actuelle. Si le Ministre veut refonder l'École il doit le faire aussi en attirant vers nos métiers les meilleurs étudiants qui s'en détournent, à l'heure actuelle, au profit du secteur privé qui continue, malgré la crise, d'embaucher et de bien rémunérer les étudiants qualifiés au niveau Master. Le Ministre et le Gouvernement doivent l'entendre sans plus attendre, sinon toute perspective d'amélioration du système éducatif sera obérée.